ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 46573

Texte de la question

M. Pierre Garmendia appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation quant a la diminution importante, et ce pour la 3e annee, des credits dits d'« animation rurale ». En effet, si cette ligne budgetaire a vu ses dotations baisser de plus de 3 millions de francs durant cette periode, et si les associations concernees ne contestent pas la necessite de proceder a un redeploiement des credits, elles mettent en avant que les credits de formation « promotion collective agricole » dont elles beneficiaient jusqu'a present et qui pouvaient permettre de pallier les diminutions citees precedemment, ont subi elles-memes une baisse de credits de pres de 50 % en deux ans. Les consequences immediates, ajoutees a la baisse annoncee pour 97 de 15 % sur l'ensemble de la ligne budgetaire, seront des cessations d'activites de nombreuses associations. Il y a la, et selon celles-ci, une totale contradiction avec le soutien affirme a plusieurs reprises par le Premier ministre, a l'animation en milieu rural et aux associations qui en ont la charge. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre afin que, conformement aux engagements pris, la revitalisation du milieu rural ne soit pas remise en cause par ces differentes restrictions budgetaires.

Texte de la réponse

L'action conduite par le Gouvernement visant a reduire le deficit budgetaire impose en effet a chacun des ministeres une contrainte forte qui oblige a des redeploiements ou a la reduction de certaines actions. Par ailleurs, une politique volontariste en faveur de l'installation est engagee depuis 1995. Elle s'est traduite par la signature de la charte pour l'installation des jeunes en agriculture avec la profession agricole et l'elaboration d'un programme d'accompagnement dont certaines actions ressortent d'un financement supplementaire au titre du chapitre budgetaire 43-23. C'est pourquoi le contexte budgetaire, tres difficile, a conduit en 1996 et conduira en 1997 a redeployer les credits au sein du chapitre 43-23 et a realiser des choix difficiles mais coherents avec les engagements pris par le Gouvernement en faveur de l'installation des jeunes en agriculture.

Données clés

Auteur : M. Garmendia Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46573
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 1997
Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6687
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1182